

Nombre de membres
En exercice : 9
Présents : 7
Pouvoirs : 1
Votants : 8

reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

648

30 MARS 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le dix mars à dix-huit heures, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire
Date de convocation : 6 mars 2023

PRÉSENTS : LIONS Gilles, FICHTEN Marie-Pierre, FRANQUELIN Jean – Philippe, MARC- MARTIN Nicole, TEITGEN Carole, JULIEN Gilles, LIONS Pascale

Absente excusée : DEBRUYNE Caroline
Absent non excusé : M THIBAUT Darig

Pouvoirs : Mme DEBRUYNE donne pouvoir à Mme FICHTEN
Secrétaire de séance : Mme FICHTEN M. Pierre

381-DENOMINATION DES VOIES DE DESSERTE DU LOTISSEMENT « LES HAUTS DE SAINT-CLAIR »

Monsieur le maire informe le conseil qu'il y a lieu de procéder à la dénomination des voies publiques de desserte du lotissement « Les Hauts de Saint-Clair » sis aux COSSES DE MONTCHENU

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à la dénomination des voies publiques de desserte du lotissement « Les Hauts de Saint-Clair » sis aux COSSES DE MONTCHENU, comme suit :

- Impasse de MONTCHENU du n° 1 au n° 3 et du n° 2 au n° 14
- Impasse des ARDILLES du n° 1 au n° 8

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire, LIONS Gilles

Transmis en préfecture le 25 mars 2023

Certifié exécutoire le 25 mars 2023



[Handwritten signature]